

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 28 MARS 2026

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à quatre heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire nouvellement installé, Monsieur DONZELLA Jean-claude

Membres : 15

N°2026/17

MEMBRES :

ALESSANDRI Jérôme - ANTONIANT Christophe - CAPODACCIO Charles, Ange -
CARLINI Philippe, Toussaint, André - CIGNATTI Gabriel, Auguste -
DONZELLA Jean-claude - DU BOUTS Guillaume - FEDI Frédéric, Aimé,
Catherine - GAFFORY DENARCY Marie, Angèle - HARCHAOUX Laurent,
Tras - LECAPARESE CLOTTE Veronique, Jeanne, Madeleine -
PALTRINIERI Nathalie, Marie-clara - PANCHETTI Pauceline
PIREDDA Johanna - ROCHICCIOLI Pascal, Yves

ABSENTS :

OBJET : Délibération portant élection des adjoints au Maire

Monsieur PIREDDA Johanna a été nommé(e) secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-1, L.2121-7 et L.2122-1 à L.2122-12 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection municipale des 15 mars 2026 et 22 mars 2026 ;

Monsieur le Maire de Cargèse invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel de candidatures, les conseillers municipaux reçoivent un bulletin par liste proposée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Liste A :

- Premier(e) Adjoint(e) : LECAFARESE CILATE Vannina, Jeanna, Apuleine (F)
- Deuxième Adjoint(e) : CARLINI Philippe, Tamik, Adrie (M)
- Troisième Adjoint(e) : GAFFORY DE DARCY Davie, Angèle (F)
- Quatrième Adjoint(e) : CARODI NARCI Charles, Ange (M)

Liste B :

- Premier(e) Adjoint(e) :
- Deuxième Adjoint(e) :
- Troisième Adjoint(e) :
- Quatrième Adjoint(e) :

Liste C :

- Premier(e) Adjoint(e) :
- Deuxième Adjoint(e) :

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

- Troisième Adjoint(e) :

- Quatrième Adjoint(e) :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : /

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Liste A : 13 voix

- Liste B : voix

- Liste C : voix

Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

La liste A, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre précité les candidats y figurant.

Résultats du deuxième tour de scrutin (le cas échéant):

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :

Nombre de bulletins nuls :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

- Liste A : voix

- Liste B : voix

- Liste C : voix

Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre précité les candidats y figurant.

Résultats du Troisième tour de scrutin (le cas échéant):

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :

Nombre de bulletins nuls :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

– Liste A : voix

– Liste B : voix

– Liste C : voix

La liste ayant obtenu la majorité relative des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre précité les candidats y figurant.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste, ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signature du Maire



Signature de la/du secrétaire de séance



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.